

L'AFRIQUE DEMANDE UN DROIT INTERNATIONAL D'UN NOUVEAU

Der senegalesische Außenminister Doudou Thiam hat auf der Konferenz der „77“ im Oktober 1967 in Algier die Forderungen der afrikanischen Staaten für eine Erneuerung des Völkerrechts vorgetragen. Die Rede, die hier in der vom Autor überarbeiteten Fassung abgedruckt wird, verdient schon im Hinblick auf die im Februar in Neu-Delhi beginnende zweite Welthandelskonferenz besondere Beachtung.

Aujourd’hui est née la « Charte d’Alger » ! Lorsqu'il y a un an, à la Conférence de l’OUA d’Addis-Abéba, sur la proposition sénégalaise d'un «Bandoeng» économique, vous proposiez Alger comme siège de la Conférence, je nourrissais un espoir secret: celui de voir naître, en cette ville, ce document historique, à la fois comme un hommage et comme un symbole.

D’abord, comme un hommage à la lutte héroïque menée par le peuple algérien pour son indépendance et sa dignité.

Ensuite comme un symbole. Nul pays plus que l’Algérie, nulle cité, plus qu’Alger, ne pouvaient donner tant de plénitude et de sens à l’acte que nous venons d’accomplir : le courage, une foi ardente, la persévérance, l’opiniâtreté, et, par dessus tout, l’intransigeance dans l’affirmation de votre dignité, autant de qualités qui ont caractérisé votre lutte, et qui nous sont nécessaires, encore aujourd’hui pour mener à bien une œuvre aussi gigantesque que celle qui est entreprise ici, par le Tiers-Monde. Je n’insisterai pas sur notre situation qui a été suffisamment décrite au cours des deux semaines qui viennent de s’écouler. Je vous ferai grâce des chiffres et des statistiques. La délégation sénégalaise a exprimé son point de vue, par la voix de mon jeune collègue et ami : M. Habib Thiam.

Mon propos sera, aujourd’hui de dégager la signification profonde de cette charte ainsi que les perspectives qu’elle nous ouvre.

Cette charte est, d’abord, un acte de foi. Un acte de foi dans notre capacité de développement. Mais par là même elle implique — et nous l’acceptons — que nous soyons encore plus exigeants de nous-mêmes. Cela va sans dire.

Mais ce qui va sans dire, va encore mieux en le disant, ne serait-ce que pour répondre, par avance, aux « cartéristes » de tout crin dont nous avons suivi la littérature sceptique, et les sombres prédictions tout au long de cette conférence. On a prédit l’éclatement, le Tiers-Monde est resté uni.

On a présagé que la conclusion de cette conférence serait un procès-verbal de carence, ou, tout au plus, un acte d’accusation stérile contre les grandes puissances. Nous faisons mieux, nous formulons des propositions concrètes. On a enfin pensée que nous nous réunissions pour pousser des clamours d’affamés, organiser la conférence de la mendicité. Nous réclamons tout simplement que la justice soit la règle de base des relations économiques internationales, autrement dit, que les droits qui nous ont été si longtemps confisqués, nous soient restitués.

Mais si notre charte est d’abord un acte de foi dans notre capacité de développement, elle est aussi un acte de foi en la raison.

Nous ne nous serions pas réunis si nous avions le sentiment que ce serait pour parler dans le désert. Nous sommes convaincus que le bon sens triomphera. Personne ne peut penser sérieusement que les anomalies actuelles puissent se perpétuer sans causer de graves dommages à l’humanité. Tout le monde a le sentiment que le déséquilibre actuel ne peut mener qu’à la catastrophe. C’est pourquoi nous demeurons confiants, résolument confiants. Notre attitude vis à vis des puissances industrialisées, qu’elle est-elle? Ce n’est pas un défi, mais une

invitation au dialogue; ce n'est pas un désir de revanche mais une volonté de coopération; ce n'est pas du secrétarisme mais l'exigence d'une solidarité nécessaire; ce n'est pas de l'antagonisme, mais une volonté de paix.

Une telle attitude n'amoindrit pas la portée de l'évènement; bien au contraire, elle la rehausse par sa sérénité. Mais la sérénité est le signe des forts. Cette charte n'est pas un simple cahier de doléances, c'est une véritable Déclaration des droits des pays sous-développés. Nous venons de faire une révolution, une grande révolution. C'est une nouvelle nuit de 4 août que nous avons vécu hier soir, mais dans une dimension nouvelle : à l'échelle planétaire; et dans un contexte nouveau : celui du XXe siècle. Comment peut-on manquer d'être frappé par la mutation, qui s'est produite dans les idées et dans les faits, depuis bientôt deux siècles? Mais comment peut-on manquer d'être frappé, aussi, par la similitude profonde des courants qui secouent et animent à travers l'histoire notre commun destin? La mutation, c'est que, après avoir été longtemps séduits, avant nos indépendances, par l'idée de luttes des classes, nous nous rendons compte, aujourd'hui que le véritable problème, pour nous est celui de l'élimination, non pas tellement des classes prolétaires, que des Nations prolétaires. Pays développés, pays sous-développés, Nation riches, Nations pauvres, voilà les deux réalités de notre époque.

La similitude réside en ceci :

Au cours des siècles passés, les révolutions triomphantes proclamaient d'abord des droits politiques.

Les hommes voyaient en ces droits politiques, les seuls remèdes à leurs maux, à leurs souffrances.

Les transformations sociales ne suivaient que bien longtemps après une fois qu'on eut découvert la vanité des droits politiques non assortis de conditions économiques et sociales favorables à leur libre exercice. C'est le même phénomène que nous découvrirons aujourd'hui, nous, du Tiers-Monde. Et nous disons : assez de l'indépendance formelle! Ce qu'il faut, c'est la conquête de nos droits souverains en matière économique et sociale.

Les droits qui nous étaient confisqués, pendant l'ère coloniale, qui nous sont encore confisqués, aujourd'hui dans une large mesure, on les connaît. Il ne faut produire que des matières premières, et importer les produits finis. C'est le vieux pacte colonial. Il faut être condamné à la monoculture, et ne produire que ce dont la métropole a besoin pour elle-même, soit dans le cadre de ses échanges avec les partenaires qu'elle a choisis. Le prix de votre production est fixé sans que vous ayez le droit de le discuter. Moyennant quoi, et si vous êtes sages, on va s'occuper du social chez vous. On vous fera des écoles, on vous fera des hôpitaux, mais en nombre très limité, votre production n'étant pas suffisamment rémunérée et votre revenu étant par conséquent, lui aussi, insuffisant. On vous fera de l'équipement : des routes et des chemins de fer mais ce sera pour relier les lieux de productions aux ports d'évacuation vers les grands centres industriels d'Europe ou d'ailleurs. On vous installera un commerce, mais ce sera pour vendre les produits manufacturés venant de l'extérieur, ou acheter votre matière première pour le compte de géants installés à l'extérieur, et qui sont pour vous invisibles comme des fantômes. Tout cela reposait sur une certaine conception du droit : le droit de conquête. Contre cet état de choses, nous nous sommes élevés en revendiquant la souveraineté politique. Mais quelques années d'indépendance nous ont appris que le mal est plus profond, et que, pour le guérir, il faut examiner nos rapports avec les grandes puissances sous un éclairage nouveau.

Il s'agit de dénoncer le vieux pacte colonial, dont la situation actuelle n'est encore que le prolongement. De lui substituer un droit nouveau. De même que l'on a proclamé dans les nations développées pour les individus le droit à l'instruction, à la santé, au travail, nous devons proclamer ici, hautement, pour les nations du Tiers-Monde le droit au développement.

C'est, croyons-nous, la signification profonde de cette charte. Que suppose-t-il, ce droit au développement? Il a d'abord une exigence. Il faut dénoncer et rejeter toutes les pratiques, toutes les règles, toutes les institutions qui commandent les relations économiques internationales, dans la mesure où elles entravent le développement harmonieux de l'humanité. Il s'agit, en somme, de prendre le contre-pied du passé. On doit admettre :

1. Que les matières premières, ou ce qu'on appelle d'un terme technique les produits de base, sont la propriété non pas des monopoles étrangers, mais de ceux qui les produisent; que ceux-ci sont en droit d'attendre un prix suffisamment rémunérateur, et qu'en conséquence toute manœuvre ou toute mesure tendant par des procédés artificiels à en abaisser injustement le prix doivent être considérées comme illégales; la conséquence d'un tel principe de prévenir et d'empêcher ces manœuvres.
2. Que les pays sous-développés ont le droit de produire des articles manufacturés ou semi-finis, et que le droit au développement exige qu'il soit mis fin aux entraves à l'exportation de leur production industrielle. Et comme il n'y a pas de droit sans équité, il droit être également admis que, jusqu'à ce que ces pays soient en mesure de supporter la concurrence des géants de ce monde, des préférences doivent être accordées à leur production, faute de quoi on violerait le droit au développement.
3. Que l'aide, ou ce qui est considéré comme telle, est, compte tenu du préjudice longtemps causé aux pays du Tiers-Monde, davantage une restitution de ce dont ils ont été frustrés au cours de plusieurs siècles; que les modalités doivent en être étudiées de telle sorte qu'elles soient conformes au droit au développement.
4. Que l'ensemble de ces mesures conjuguées doit assurer nécessairement, nous disons bien nécessairement, un taux de croissance minimum apte à permettre au pays du Tiers-Monde d'atteindre le degré de croissance nécessaire, dans un délai qui serait fixé.

Voilà un corps de règles qui, développées, codifiées, pourraient constituer l'ébauche d'un droit nouveau : le droit du développement. Encore une fois, le problème du développement et les divers concours qu'il requiert de la part des puissances industrialisées doivent sortir du domaine de la morale, pour ne pas dire d'un certain esprit de charité condescendante. Ils doivent constituer une obligation juridique.

Telle est la signification profonde de cette charte : les hommes n'ont pas le choix. Si nous continuons les pratiques actuelles, les abus, l'injustice, si nous continuons à laisser grossir indéfiniment l'humanité misérable qui constitue les $\frac{3}{4}$ des habitants de notre planète, au bout du tunnel, ce sera la catastrophe.

Personne n'y échappera, pas plus les riches que les pauvres. Et les pauvres auront peut-être moins à en souffrir que les riches.

Essayons donc de réaliser notre destin, qui est solidaire. Le monde coupé en tranches, dont parlait un auteur est révolu. C'est, ce me semble, le langage que nous devons tenir aux grandes puissances à New-Delhi, c'est en tout cas le langage de notre charte.

Doudou THIAM